



WEALTH PLANNING NEWS

UNE PUBLICATION WEALTH PLANNING

BELGIQUE - Réforme en matière de donation non-enregistrée en Région de Bruxelles-Capitale.

Le Gouvernement bruxellois entend adapter sa fiscalité patrimoniale, la règle dite des « trois ans » qui permet de ramener dans l'actif de la succession les **donations non enregistrées** devrait passer à **cinq ans dès le 1er janvier 2024** à Bruxelles (déjà d'application en Région wallonne depuis le 1er janvier 2022).

Pour l'instant, la question de la rétroactivité de cette nouvelle mesure est encore en suspens.

Le paysage belge des délais de requalification des donations non enregistrées serait le suivant :

- Délai de cinq ans en Région wallonne ;
- Délai de **cinq ans** en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Délai de trois ans en Région flamande.

En attendant davantage de précision, le Wealth Planning reste à votre disposition.

Contact

Patricia Di Croce
Head of Wealth Planning Belgique
+322 645 57 68
p.dicroce@edr.com

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnités, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel

et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés